



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

CAISSE DES ÉCOLES DE REMIRE-MONTJOLY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



SOMMAIRE

CALENDRIER BUDGÉTAIREPage 03

I) RAPPEL JURIDIQUE.....Page 05

II) L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE Page 07

A) La section de fonctionnement recettes / Dépenses Page 07

B) La section d'investissement Recettes / Dépenses Page 08

III) LES ORIENTATIONS 2022 DU BUDGET PRIMITIF..... Page 10

A) La section de fonctionnement Recettes / Dépenses /Epargne Page 10

B) La section d'investissement Recettes / Dépenses Page25



CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- ↪ **31 décembre 2021** Clôture de l'exercice budgétaire 2021 ;
- ↪ **31 décembre 2021** Date limite de vote des décisions modificatives en investissement ;
- ↪ **21 janvier 2022** Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement ;
- ↪ **01 au 31 janvier 2022**

C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la Collectivité peut mandater sur l'exercice 2021 des dépenses de fonctionnement ayant l'objet d'un service fait en 2021 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre ;
- ↪ **31 janvier 2022** Date limite de mandatement dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2021 ;



CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- ↻ **15 avril 2022** Date limite du vote du Budget Primitif 2022 après organisation du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- ↻ **01 juin 2022** Date limite de transmission du Compte de gestion 2021, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur ;
- ↻ **30 juin 2022** Date limite d'arrêt du Compte administratif 2021 et du Compte de gestion 2021 ;
- ↻ **15 juillet 2022** Date limite de transmission du Compte administratif 2021 au représentant de l'Etat dans le Département ;
- ↻ **31 décembre 2022** Clôture de l'exercice budgétaire 2022.



I. RAPPEL JURIDIQUE

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.



I. RAPPEL JURIDIQUE

Par ailleurs, une note explicative de synthèse doit être adressée au membres du comité de la caisse des écoles en même temps que les convocations. Elle ne peut être simplement remise le jour même des débats.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Son déroulement doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, et de la tenue du débat (DOB).

Les objectifs et Orientations 2022 :

Il permet au Comité de la Caisse des Ecoles :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif ;
 - D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Caisse des Ecoles ;
- Il donne également aux membres du Comité, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Caisse des Ecoles.

II. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Les finances de la Caisse des Ecoles sont organisées en un budget principal.

La Caisse des Ecoles a le caractère d'un établissement public administratif communal. Elle jouit de la personnalité morale de droit public et dispose de l'autonomie financière.

Le budget :

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M14, ce budget est voté par nature (*chapitres en section de fonctionnement, chapitres et opérations en sections d'investissement*).

A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

Les recettes

Ses principales ressources sont :

- ✓ Les produits des services publics (*cantines scolaires, vente de repas*);
- ✓ Les dotations et participations (P.A.R.S.).



- Les recettes (suite)

La délibération n°2021-58/RM du 29 septembre 2021 relative à la tarification de la restauration scolaire a réévalué les tarifs de la restauration pour les lycées Léon Gontran DAMAS /LAMA –PREVOT de 4,30€ à 5,30€ et collège Justin CATAYEE de 4,60€ à 5,60€ par repas

Les tarifs de la Commune de Macouria restent inchangés à 4,60€ par repas

Les tarifs des rationnaires de Rémire-Montjoly varient entre 46,00€ et 64,00€ par mois en fonction du quotient familial de la CAF.

Suite à l'obtention d'une subvention d'aide relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, la restauration scolaire de Rémire- Montjoly va acheter deux logiciels permettant d'effectuer un pointage des rationnaires et d'appliquer des tarifs journaliers et de gérer les stocks de la cuisine centrale . Cette subvention de 63 000 euros permettra également l'acquisition de divers matériels nécessaires au bon fonctionnement de la restauration.

La Prestation d'Accueil Restauration Scolaire versée par la CAF s'élève à 1,92€ par repas, elle concerne uniquement les rationnaires des écoles communales.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement comportent les indemnités de surveillance versées aux directeurs d'école en tant que charges du personnel, les charges à caractère général, autres charges de gestion courantes et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population et le bon entretien des locaux occupés par la Caisse des Ecoles (*cuisine centrale, espaces verts, entretien du matériel, réfectoires et cuisines dans les écoles, etc.*).

B. La section d'investissement recettes/dépenses

Les dépenses

Les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériel (outillages, mobiliers, matériels informatiques, véhicules) qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine de la Caisse des Ecoles. Ces dépenses ne prennent pas en compte la mise à disposition des locaux et les charges d'entretien.

Les recettes

En recettes figurent le FCTVA des écritures d'ordre (*les amortissements et l'autofinancement*) et des subventions d'équipement.

Tous les investissements sont supportés par le budget de la Caisse des Ecoles



III. LES ORIENTATIONS 2022 DU BUDGET PRIMITIF

A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

1) Les recettes

Les orientations 2022 de la section de fonctionnement pourraient s'établir en recettes pour un montant de 7 416 606,68 €, dont 2 613 000€ pour les recettes hors excédent cumulé, soit une hausse 4% par rapport aux recettes enregistrées en 2021.

En 2021, les recettes relatives au paiement de la cantine scolaire se sont élevées à 859 612,00€ on constate une augmentation de 35% (638 370€) par rapport à 2020 notamment par rapport à la régularisation des impayés exigée pour la réinscription à la cantine, l'augmentation sensible des relances et les fermetures d'établissements scolaires à cause de la Covid 19 moins fréquentes qu'en 2020.

Les prévisions à cet article pour l'année 2022 seront de 900 000 € il n'est pour l'instant pas envisagé de fermeture d'établissements scolaires en 2022.

Les recettes relatives à la vente de repas aux écoles de Macouria, aux lycées et collèges enregistrées à hauteur de 1 212 776,78€ en 2021 ont augmenté de 32%

CHAPITRES	LIBELLE	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
002	Excédent de fonctionnement reporté				4 803 606,68
70	Produits des services du domaine et des ventes	2 568 080,68	1 554 796,90	2 072 388,78	1 900 000,00
74	Dotations subventions et participations	1 132 137,22	518 795,40	431 399,99	703 000,00
77	Produits exceptionnels	72 030,92	24 159,75	6 179,22	10 000,00
TOTAL	Toutes recettes confondues	3 772 248,82	2 097 752,05	2 509 967,99	7 416 606,68



III. LES ORIENTATIONS 2022 DU BUDGET PRIMITIF

A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

- 1) Les recettes

Afin de mieux répondre aux exigences de lisibilité et de conformité juridique, la commune envisage le transfert de la restauration scolaire au niveau de l'organigramme communal.

En effet, les coûts de la restauration scolaire sont répartis entre la caisse des écoles qui paye les charges à caractère général, et la commune pour ce qui concerne les charges de personnel et la mise à disposition des locaux.

Cette situation aurait dû évoluer en 2020-2021. Néanmoins la crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement des collectivités n' a pas permis ce transfert. De ce fait, la Caisse des Ecoles sera amenée à changer ses orientations budgétaires en 2022 qui devraient se traduire donc par l'enregistrement des recettes du chapitre 70 relatives aux paiement de la cantine et à la vente de repas au niveau du budget principal de la Commune.

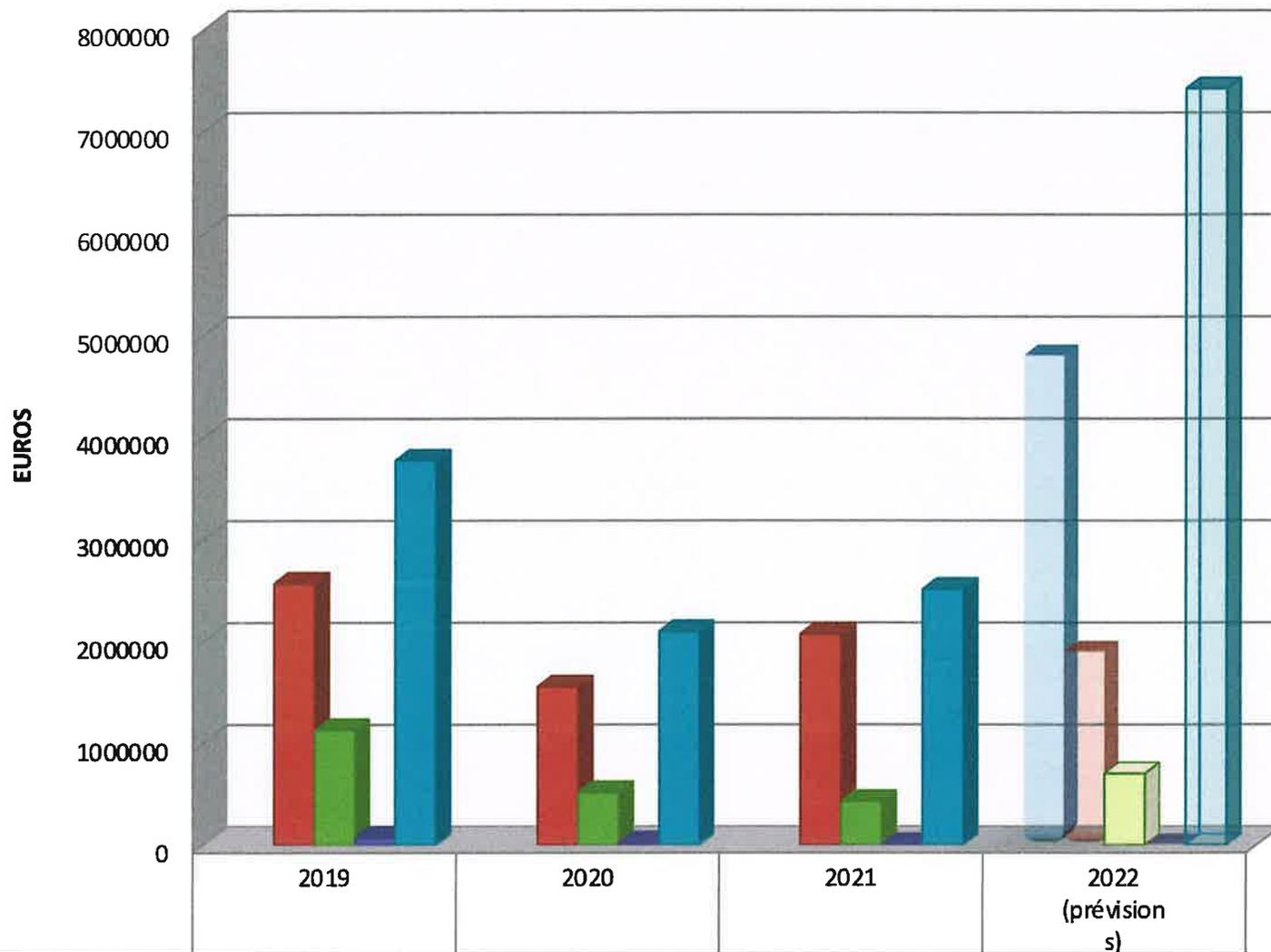
Les recettes de la caisse des écoles proviendraient de la subvention versée par la commune pour exercer de nouvelles missions.



Evolution des recettes 2019-2022

Évolution des recettes de fonctionnement 2019/2020: -44%

Évolution des recettes de fonctionnement 2020/2021: +20%



	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
■ 002 Excédent de fonctionnement reporté				4 803 606,68
■ 70 Produits des services du domaine et des ventes	2 568 080,68	1 554 796,90	2 072 388,78	1 900 000,00
■ 74 Dotations subventions et participations	1 132 137,22	518 795,40	431 399,99	703 000,00
■ 77 Produits exceptionnels	72 030,92	24 159,75	6 179,22	10 000,00
■ TOTAL Toutes recettes confondues	3 772 248,82	2 097 752,05	2 509 967,99	7 416 606,68

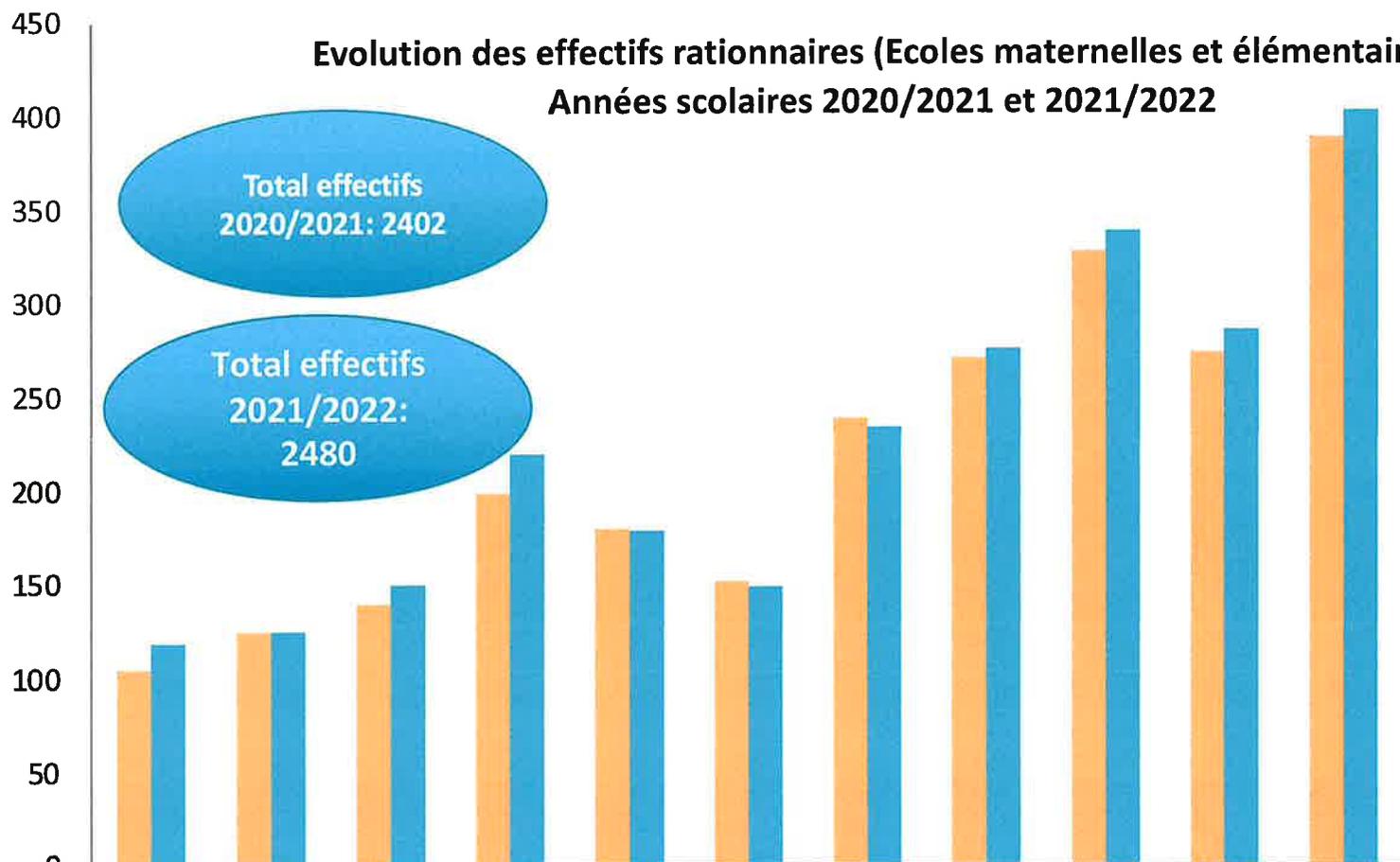
Nombre de rationnaires à la date du 18 février 2022

ECOLE	Année scolaire 2020-2021					Année scolaire 2021/2022					Evolutions
	Effectifs Mat.	Rationnaires Mat.	Effectifs Elé.	Rationnaires Elé.	Rationnaires 2020/2021	Effectifs Mat.	Rationnaires Mat.	Effectifs Elé.	Rationnaires Elé.	Rationnaires 2021/2022	
Michel DIPP	124	105			105	149	119			119	14
Jacques LONY			181	125	125			186	125	125	0
Eugène HONORIEN Annexe			411	140	140			160	150	150	10
Eugène HONORIEN Ste Rita				199	199			262	220	220	21
Edgard GALLIOT			211	180	180			218	179	179	-1
Elvina LIXEF			202	152	152			191	149	149	-3
Jules MINIDOQUE			329	239	239			331	234	234	-5
PARC LINDOR	99	85	233	186	271	101	91	242	185	276	5
Emile GENTILHOMME	363	328			328	379	339			339	11
STE Ange METHON	355	274			274	351	286			286	12
MOULIN A VENT	171	156	304	233	389	168	158	307	245	403	14
TOTAL	1112	948	1871	1454	2402	1148	993	1897	1487	2480	78



Evolution des effectifs rationnaires (Ecoles maternelles et élémentaires) Années scolaires 2020/2021 et 2021/2022

effectifs



	Michel DIPP	Jacques LONY	Eugène HONORI EN Annexe	Eugène HONORI EN Ste Rita	Edgard GALLIOT	Elvina LIXEF	Jules MINIDO QUE	PARC LINDOR	Emile GENTIL HOMME	STE Ange METHO N	MOULIN A VENT
■ Rationnaires 2020/2021	105	125	140	199	180	152	239	271	328	274	389
■ Rationnaires 2021/2022	119	125	150	220	179	149	234	276	339	286	403

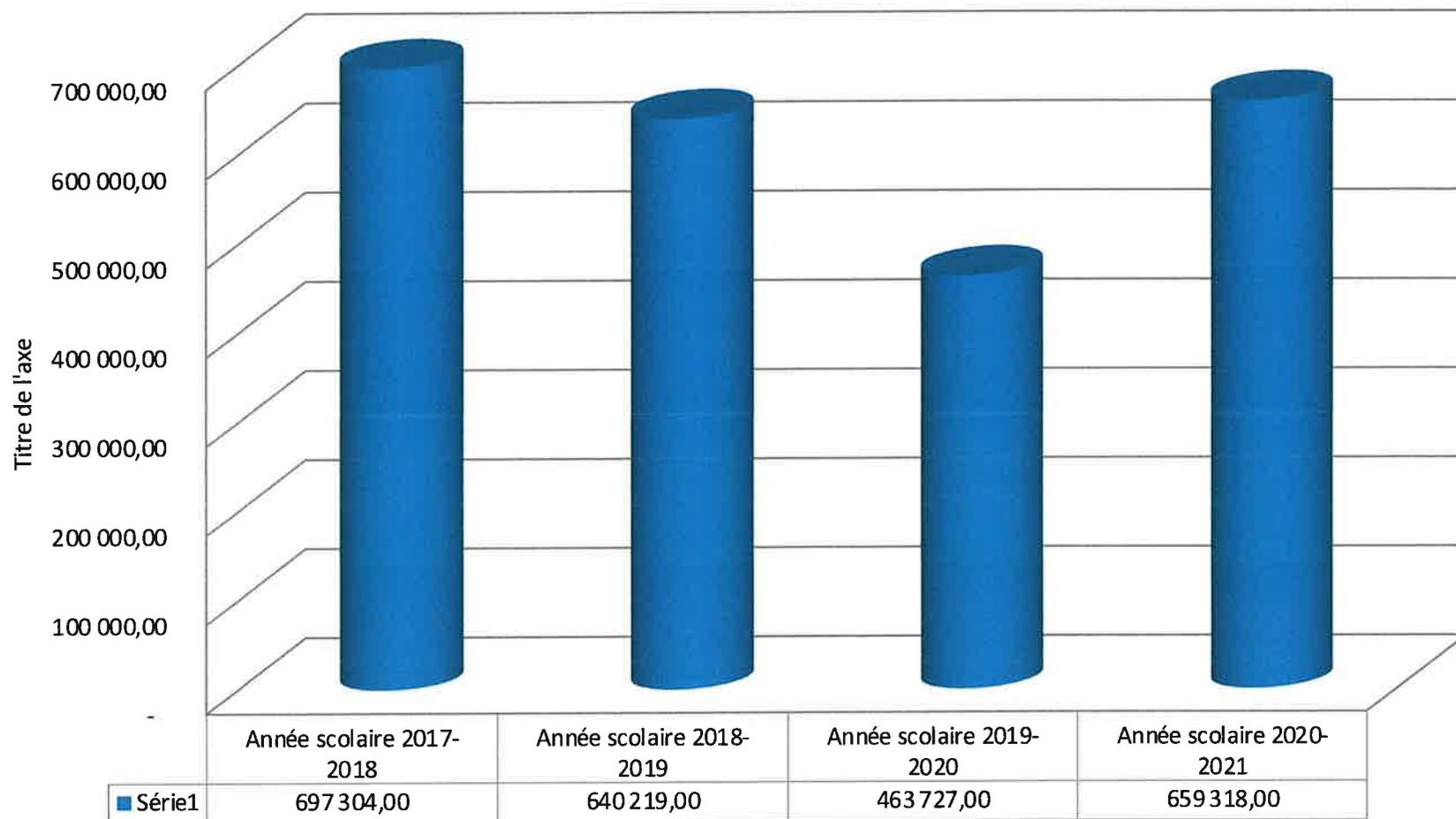


Nombre total de repas par an fournis par la Cuisine Centrale

N°	Désignation	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2020-2021	TOTAL
1	Ecole Edgard GAILLOT	27 924	26 561	17 734	26 679	98 898
2	Ecole Emile GENTILHOMME	51 352	47 360	31 715	51 351	181 778
3	Ecole Elvina LIXEF	28 526	27 694	17 924	22 369	96 513
4	Ecole Eugène HONORIEN / et ANNEXE	58 315	60 000	37 950	51 775	208 040
5	Ecole Jacques LONY	22 826	21 963	13 769	19 490	78 048
6	Ecole Jules MINIDOQUE	44 983	43 006	28 045	36 188	152 222
7	Ecole Michel DIPP	15 713	15 016	10 858	16 232	57 819
8	Ecole MOULIN A VENT	52 353	51 188	37 131	59 871	200 543
9	Ecole PARC LINDOR	43 940	41 513	29 607	42 197	157 257
10	Ecole SAINT-ANGE METHON	51 451	46 192	31 219	41 960	170 822
	Sous Total écoles communales	397 383	380 493	255 952	368 112	1 401 940
11	Collège Justin CATAYEE	12 280	10 025	7 261	11 585	41 151
12	Lycée BALATA	10 155				10 155
13	Lycée Léon Gontran DAMAS	55 541	39 193	36 077	36 736	167 547
14	Lycée LAMA-PREVOT	41 963	37 791	29 956	37 619	147 329
15	MACOURIA	179 982	172 717	134 481	205 266	692 446
	Sous Total établissements extérieurs	299 921	259 726	207 775	291 206	1 058 628
TOTAL GENERAL		697 304,00	640 219,00	463 727,00	659 318,00	2 460 568,00



Nombre total de repas par an fournis par la cuisine centrale



2) Les dépenses

L'année 2021 a également été marquée par la crise sanitaire, néanmoins les écoles et la restauration scolaire ont fonctionné à peu près normalement. On a pu constater deux fermetures des établissements scolaires en raison de l'augmentation de la circulation du virus en mai et septembre 2021. En effet, le taux d'évolution des dépenses de 2020 à 2021 est de +11%.

Le montant des salaires des agents de la Cuisine Centrale et de la Caisse des Ecoles (1 365 956,80€) et le montant de la participation des agents affectés dans les écoles pour le service des cantines correspondant à 27 % de leur temps de travail soit 1 320 755,75€ sont supportés par le budget principal de la Collectivité pour une somme globale de 2 686 712, 55€ en 2021.

	dépenses fonctionnement 2021	recettes fonctionnement 2021
total section de fonctionnement CDE	1 768 252,31	2 509 967,99
charges de personnel budget communal	2 686 712,55	
total depenses restauration CDE+BP	4 454 964,86	2 509 967,99
Déficit prévisionnel	- 1 944 996,87	

Le tableau ci-dessus donne une indication sur le déficit de l'activité restauration scolaire avec l'intégration des dépenses de personnel actuellement prises en charge par le budget principal et des charges à caractère général supportées par la caisse des Ecoles.

En cas de retour à l'orthodoxie comptable, la Caisse des Ecoles affichera un déficit évalué à 1 944 996,87€ ce qui implique que la Commune devra verser une subvention d'équilibre chaque année.

C'est pourquoi il est envisagé en 2022 le transfert de l'activité de la restauration scolaire vers le budget principal

2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement seront impactées par le transfert de la restauration scolaire au niveau de la commune. Dans ce cadre, les dépenses relatives à la restauration scolaire seront prises en compte au budget principal de la commune, au niveau de la fonction 2 enseignement formation, sous fonction 25 Services annexes de l'enseignement, rubrique 251 hébergement et restauration scolaire.

En effet lors du transfert de l'activité restauration scolaire au niveau du budget principal de la Commune, celle-ci pourrait récupérer l'excédent cumulé de la Caisse des Ecoles

Les dépenses de fonctionnement de la caisse des écoles porteront désormais sur des participations aux projets éducatifs des écoles, aux sorties pédagogiques, classes transplantées, manifestations diverses, à l'achat de récompenses, de remise de prix de fin d'année, et de secours aux élèves peu aisés.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2022 s'élèvent à 7 416 606,68€

Dont 3 311 000,00€ pour les charges à caractère général (Fournitures diverses, denrées alimentaires, entretien et réparations diverses, charges courantes) 50 000,00€ pour les charges de personnel liées à la surveillance de la cantine par les Directeurs / enseignants d'établissement, des Charges exceptionnelles de 3 900 000,00€ en cas de transfert de l'excédent cumulé de la Caisse des Ecoles au niveau du budget principal.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 3 516 607€ hors Charges exceptionnelles relatives au transfert de l'excédent cumulé de la caisse des écoles au budget communal.



Evolution des dépenses de fonctionnement

CHPT	LIBELLÉS	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
011	Charges à caractère général	2 856 303,71 €	1 485 314,08 €	1 650 307,64 €	3 311 000,00 €
012	Charges de personnel	36 960,17 €	20 388,04 €	23 822,96 €	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement				61 188,15 €
65	Autres charges de gestion courante				10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 242,10 €	720,00 €	11 426,32 €	3 900 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	76 552,12 €	92 820,73 €	82 695,39 €	84 418,53 €
	TOTAL	2 971 058,10 €	1 599 242,85 €	1 768 252,31 €	7 416 606,68 €

Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement de

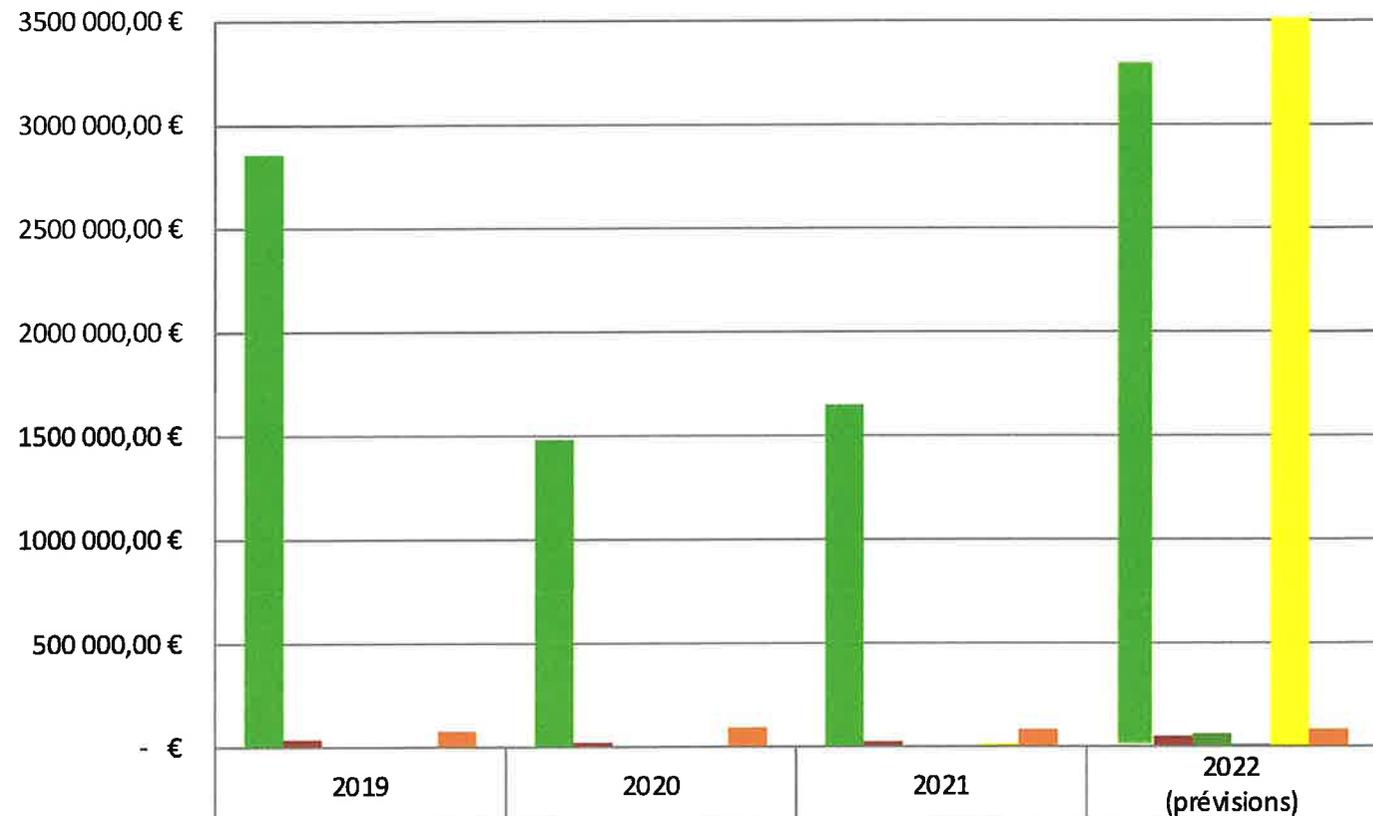
- 2019-2020 est de -46%
- 2020-2021 est de +11%



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 -2022

Évolution des dépenses de fonctionnement 2020/2021: +11%

Euros

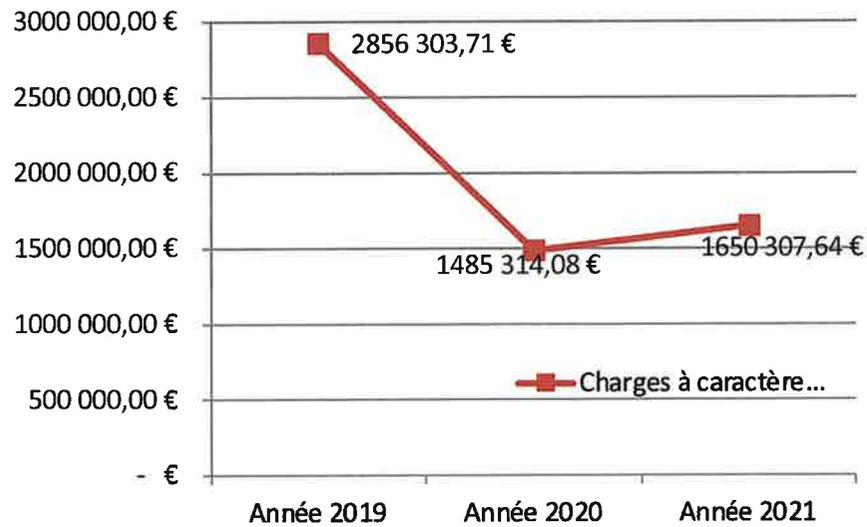


	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
■ Charges à caractère général	2856 303,71 €	1485 314,08 €	1650 307,64 €	3311 000,00 €
■ Charges de personnel	36 960,17 €	20 388,04 €	23 822,96 €	50 000,00 €
■ Virement à la section d'investissement				61 188,15 €
■ Autres charges de gestion courante				10 000,00 €
■ Charges exceptionnelles	1 242,10 €	720,00 €	11 426,32 €	3900 000,00 €
■ Dotations aux amortissements et provisions	76 552,12 €	92 820,73 €	82 695,39 €	84 418,53 €

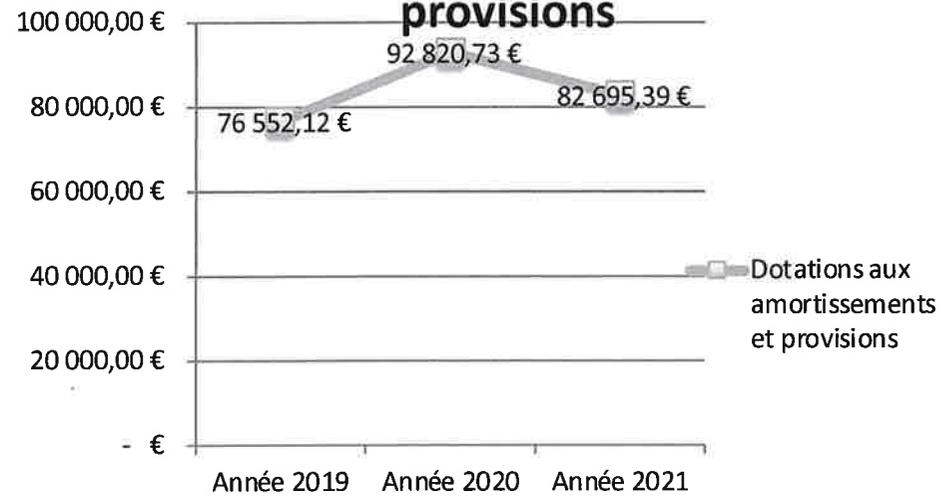


EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2019 -2021

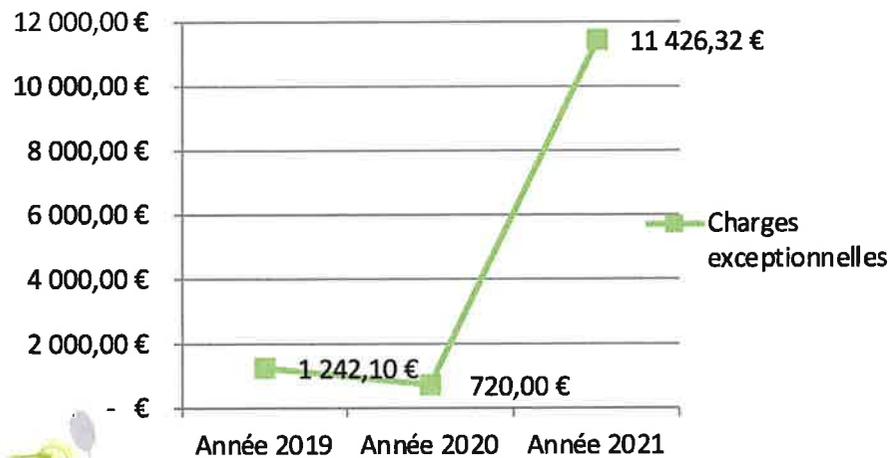
Charges à caractère général



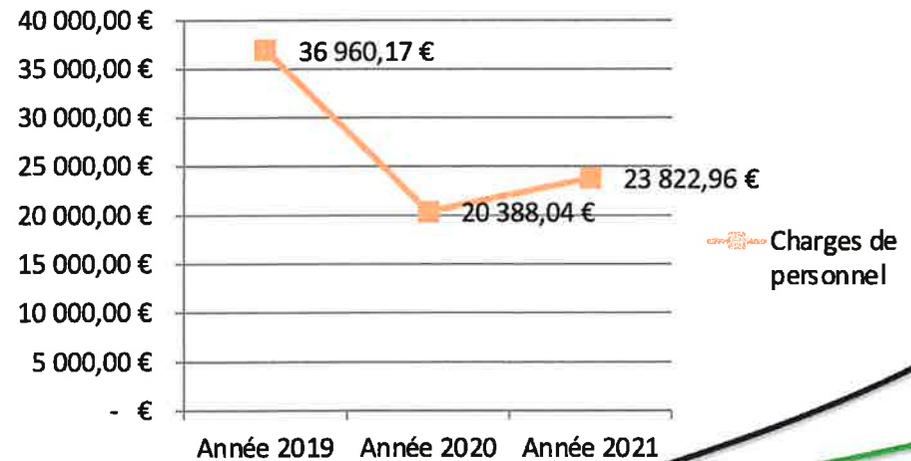
Dotations aux amortissements et provisions



Charges exceptionnelles



Charges de personnel



2) Les dépenses

Nous observons une augmentation structurelle et sensible des dépenses de fonctionnement liée :

- Au changement des rythmes scolaires qui a entraîné l'augmentation du nombre de rationnaires
- Au renchérissement progressif du coût des denrées alimentaires
- Aux orientations d'achats (produits frais, épluchés)
- À l'augmentation du coût d'entretien du matériel dû à l'usure et la surutilisation

Dans le cadre de la prospective sur l'évolution des effectifs la Commune doit intégrer l'augmentation du nombre de rationnaires par rapport à l'ouverture prochaine de deux groupes scolaires.

Ces éléments posés nous invitent à une réflexion sur le positionnement de la mission restauration scolaire dans la politique publique communale. Parmi les questions stratégiques posées:

- Quelle politique d'achats de matières?
- Quelle politique immobilière (réhabilitation , extension de la cuisine centrale et des réfectoires)?
- Quelle stratégie de coopération intercommunale sur la mission de restauration scolaire?
- Quelle politique d'équipement (lave vaisselle, self service)



3) L'épargne

L'épargne (ou l'autofinancement) est la part des recettes récurrentes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement quotidien; elle doit permettre de rembourser la dette contractée (amortissement de la fraction de annuelle du capital)avant de financer les investissements, il existe 3 niveaux d'épargne : l'épargne de gestion , l'épargne ou autofinancement brut (CAF) et l'épargne nette;

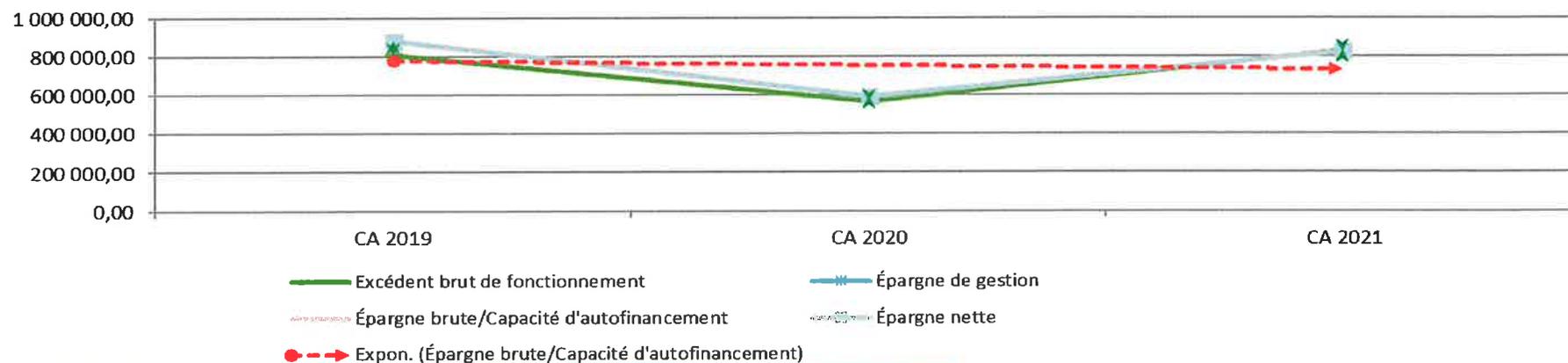
L'épargne brute réalisée en 2021 s'élève à 824 411,07€. Elle pourrait permettre de financer les investissements et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En 2021, le ratio (Dépenses réelles de fonctionnement +remboursement en capital de la dette) / recettes réelles de fonctionnement et égal à 67%; il détermine la part des recettes réelles de fonctionnement qui reste à disposition de la Caisse des Ecoles pour investir une fois qu'elle a honoré l'ensemble de ses engagements contractuels.

Enfin, compte tenu de l'absence de dette, l'épargne nette est identique à l'épargne brute.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges courantes	2 856 303,71	1 485 314,08	1 650 307,64
Charges de personnel	36 960,17	20 388,04	23 822,96
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement	2 893 263,88	1 505 702,12	1 674 130,60
Produits des services	2 568 480,68	1 554 796,90	2 072 388,78
Impôts et taxes		0,00	0,00
Dotations et participations	1 132 137,22	518 795,40	431 399,99
Autres produits			
Produits de fonctionnement	3 700 617,90	2 073 592,30	2 503 788,77
Excédent brut de fonctionnement	807 354,02	567 890,18	829 658,17
+ Charges exceptionnelles	1 242,10	720,00	11 426,32
Charges exceptionnelles	1 242,10	720,00	11 426,32
Dotations aux amortissements		0,00	0,00
Provisions	0,00	0,00	0,00
- Produits exceptionnels	72 030,92	24 159,75	6 179,22
Produits exceptionnels	72 030,92	24 159,75	6 179,22
Transfert des subventions	0,00	0,00	0,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
Épargne de gestion	878 142,84	591 329,93	824 411,07
- Intérêts de la dette		0,00	0,00
Épargne brute/Capacité d'autofinancement	878 142,84	591 329,93	824 411,07
- Capital de la dette		0,00	0,00
Épargne nette	878 142,84	591 329,93	824 411,07



Taux de CAF brut 2019: 24%

Taux de CAF brut 2020: 29%

Taux de CAF brut 2021: 33%

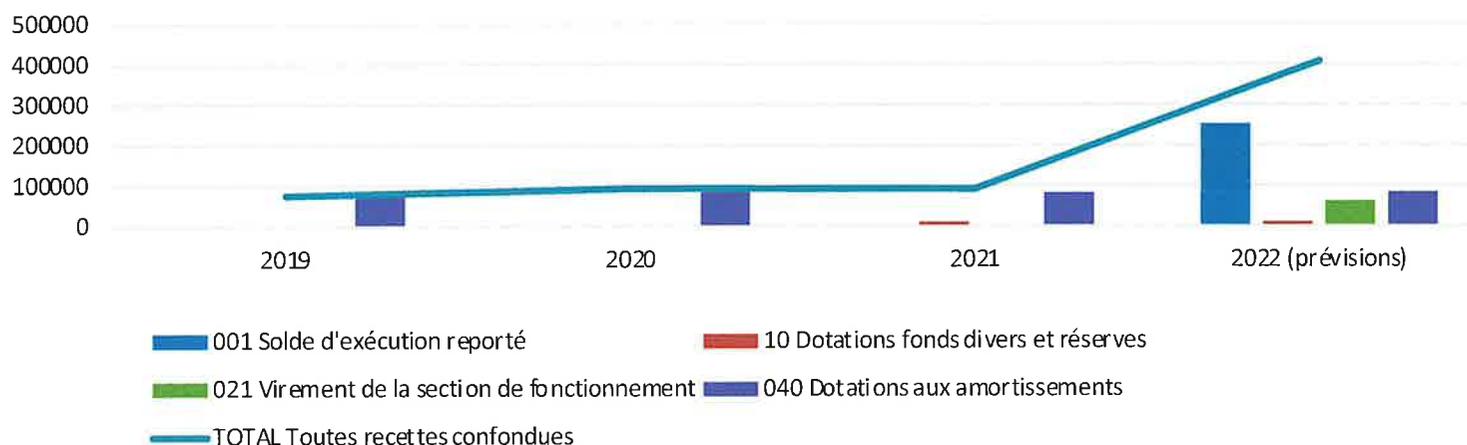
ROB 2022

B. La section d'investissement recettes/dépenses

Les recettes

Elles peuvent résulter:

- De l'excédent de financement de la section d'investissement
- Des dotations aux amortissements et provisions (chap. 040) et du FCTVA.
- De subventions



CHAPITRES	LIBELLE	2019	2020	2021	2022 (prévisions)
001	Solde d'exécution reporté				252 266,99 €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €		9 174,99 €	10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €			61 188,15 €
040	Dotations aux amortissements	75 552,12 €	92 820,73 €	82 695,39 €	84 418,53 €
TOTAL	Toutes recettes confondues	75 552,12 €	92 820,73 €	91 870,38 €	407 873,67 €

Les dépenses

Afin de soulager le personnel communal actuellement en sous effectif et devant faire face à une recrudescence du nombre de rationnaires depuis quelques années

Il est envisagé d'équiper les établissements scolaires de lave-vaisselles afin d'optimiser le service de cantine et de garantir également la sécurité alimentaire des élèves.

En 2021, l'école Moulin à vent a été équipée et les installations se poursuivront en 2022 pour les écoles Edgard GALLIOT et Jules MINIDOQUE.

Certains équipements de la cuisine centrale devraient être remplacés notamment trois sauteuses une marmite, et un four afin d'améliorer la production de repas.

Concernant les travaux à prévoir:

Des travaux de réhabilitation sont prévus à la cuisine centrale, et dans les réfectoires des écoles communales afin de faire face à l'augmentation des rationnaires et de permettre aux élèves de déjeuner dans des conditions optimales.

Actuellement, la Cuisine centrale délivre près de 5000 repas/jour sur l'année scolaire ce qui impose une organisation complexe de la restauration dans les écoles avec deux services pour certains établissements.



Les dépenses

CHPT	LIBELLÉS	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (prévisions)
20	Immobilisation incorporelles	14 450,00 €			40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	86 759,24 €	55 931,44 €	161 635,47 €	280 000,00 €
23	Immobilisations en cours				53 184,22 €
	Restes à réaliser de 2021				34 689,45 €
	TOTAL	101 209,24 €	55 931,44 €	161 635,47 €	407 873,67 €



Tel est l'objet du présent ROB pour l'année 2022 que je sou mets à vos discussions.

Le Président,



Claude PLENET



Publié le: '13 AVR 2022'

